

SEANCE DU 09 AVRIL 2019

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 02.04.2019

L'an deux mille dix neuf, neuf avril, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BIOZAT, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Noëlle SEGUIN, Maire

PRESENTS : Mme Noëlle SEGUIN - MM. Philippe GERBE – Sébastien BELLET - Didier CAVARD – Bernard SABOT - Mmes Annick BOURACHOT – Sylvie DUTOUR - Françoise LAVEDIOT, Yasmine GENE BRIER - MM. Nicolas DUVERGER - Yves GUERET – Joël NICOLOT - William GUILLAUMONT

ABSENTS : Sébastien RIGAUDIAS, Jean-Paul CHEVALIER.

Lecture et approbation du dernier procès verbal

Noëlle SEGUIN est désignée comme secrétaire de séance.

TARIFS CIMETIERE

Madame le Maire présente au conseil municipal les propositions des nouveaux tarifs au cimetière établies par la commission communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs au cimetière communal à compter du 1^{er} mai 2019 :

CONCESSIONS :

	Concession 30 ans	Concession 50 ans	Concession perpétuelle
simple	150 €	250 €	400 €
double	300 €	500 €	800 €

CASE COLUMBARIUM :

15 ans	30 ans	50 ans
140 €	250 €	400 €

DEPOSITOIR :

Un montant de 30 € sera demandé, pour un droit de dépôt de corps au dépositoire.

- **DIT** que le dépôt des cendres au jardin du souvenir est gratuit.
- **DIT** que lors du renouvellement d'une concession ou d'une case de columbarium, le tarif en vigueur au moment du renouvellement sera appliqué.

Le Maire

Noëlle SEGUIN